



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 13 novembre 2020

Délibération n° C 2020- 38

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20/10/2020

Convention de mise à disposition de personnel du SDIS en faveur du Centre Hospitalier Jura Sud de Lons-le-Saunier à sa demande, pour le dispositif d'Accueil Pandémie : approbation

L'an deux mille vingt, le treize novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur David PHILOT Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne RETIN-MAITENAZ, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, Laurent PETIT.

Suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE ; Messieurs Jean-Pascal FICHÈRE, Jean FRANCHI.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne RETIN-MAITENAZ.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Yannick RUPANI, le Lieutenant Stéphane SAUCE, le Sergent-Chef Franck TOUILIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLEMOZ ; Monsieur le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Compte tenu de l'intensité de la situation épidémique de la COVID 19 dans le JURA à l'automne 2020, qui nécessite une mobilisation accrue de moyens, notamment humains, le SDIS du JURA, ainsi que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand LONS ont été sollicités par le Centre Hospitalier Jura Sud de Lons-le-Saunier.

La demande concerne précisément la participation au Dispositif d'Accueil Pandémie (DAP) au Centre Hospitalier Jura Sud de Lons-le-Saunier, par la mise à disposition de médecins et d'infirmiers, en l'occurrence pour nous les médecins et infirmiers sapeurs-pompiers volontaires du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

Le SDIS du JURA percevra par jour 700 € pour un médecin et 170 € pour un infirmier.

Les autres modalités sont décrites dans la convention jointe en annexe.

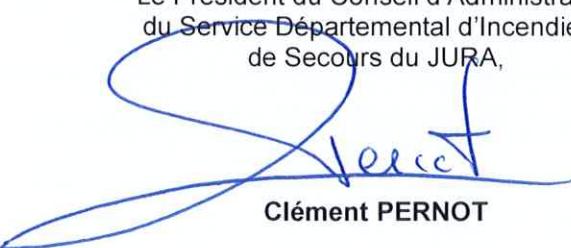
Le DAP s'étant mis en place urgemment dès le début du mois de novembre, pour une durée de 2 mois, reconductible par accord mutuel des parties, il nous est demandé de bien vouloir en délibérer pour procéder à une régularisation exceptionnelle de la convention : approbation et validation des signatures intervenue le 6 novembre (le Directeur Départemental Adjoint par délégation pour le SDIS).

DECISION N° C 2020-38 DU 13 NOVEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la régularisation exceptionnelle de la convention et valide la signature du Directeur Départemental Adjoint intervenue le 6 novembre.

Certifié exécutoire pour avis à Météo 2020
en Préfecture le 20 NOV. 2020
Affiché le 20 NOV. 2020
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT